



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins spécialistes

Question écrite n° 54776

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille si c'est à bon droit que des médecins spécialistes refuseraient de soigner les bénéficiaires de la CMU complémentaire, soit 4,4 millions de personnes. Ce comportement serait dû au fait que les médecins pratiquant les honoraires libres ne pourraient faire payer les dépassements aux patients bénéficiaires de la CMU. Il lui demande toutes précisions sur cette situation qui a été notamment dénoncée par les magazines Que choisir de décembre 2004 et L'Argus de l'assurance, n° 6906, 26 novembre 2004.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54776

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 janvier 2005, page 35